

CHSCT du 20 janvier 2017

Point sur le déploiement On 'action en région

Le CHSCT a émis plusieurs réserves sur cet outil peu convivial et non intuitif. De plus il n'y a aucune visibilité sur la disponibilité des salles notamment. Concrètement on fait la demande et on attend.....de savoir si c'est OK ou pas.

La Direction nous informe qu'une enquête a été faite auprès des DAPE, qui ne souhaitent pas visiblement que l'on puisse réserver une salle sans leur accord préalable.

Elle nous indique également qu'une flotte de véhicule de service va être mise à disposition prochainement, le calendrier de déploiement des véhicules de service nous sera communiqué prochainement.

Note sur les modalités de déplacements

Cette note s'appuie sur une instruction DG, elle s'impose à nous. Pour les situations complexes, notamment lorsque le cout ou le temps passé dans les transports en commun est supérieur à celui qu'il aurait fallu en prenant son véhicule personnel, le DAPE doit faire preuve de bon sens ...sic !!!

Point sur déploiement des équipes CSP et Psychologue du travail

La Direction se retranche derrière la mise en œuvre de l'expertise votée par le CHSCT Aquitaine. La situation est donc bloquée.

L'expertise a été contestée par la Direction et le juge a rendu sa décision le matin même. L'expertise va pouvoir démarrer en voyant toutefois son nombre de jours d'enquête réduit.

Lorsque celle-ci sera terminée, le CE sera consulté : le processus d'intégration pourra alors commencer.

Pour autant, le CEP a débuté et il n'est pas anormal que les psychologues se chargent de sa mise en œuvre.

Une alerte a été posée quant aux dégradations des conditions de travail des collectifs et de leurs encadrants. Plusieurs situations sont alarmantes ce à quoi la Direction répond qu'un accord Qualité de Vie au Travail est en cours de négociation actuellement....

On peut toujours croire au Père Noël